

**COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2020**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Absent : Sylvain DHERBASSY**

**Secrétaire de séance : Josette Rimet-Meille**

*Signature du registre des délibérations du 7 novembre 2020.*

**1/ Autorisation de dépenses d'investissement**

Pour effectuer les dépenses d'investissement qui s'avèreraient nécessaires de réaliser avant le vote du budget 2021, il est possible de disposer d'un montant de 23 374€ équivalent à 25% des dépenses d'investissement prévues en 2020.

Approuvé à l'unanimité

**2/ Travaux de maintenance de la Forêt- ONF**

Les élus donnent leur accord au devis de 3 170€ HT pour que l'ONF puisse réaliser des travaux de maintenance. Ces travaux consistent à effectuer du débroussaillage et du marquage d'arbres pour délimiter l'ensemble de notre domaine forestier.

**3/ Convention avec le service Eau et Assainissement SMVIC**

Pour bénéficier d'un service pour le curage des fosses septiques de nos bâtiments communaux, il est nécessaire de conclure une convention avec le service eau et assainissement de la SMVIC. Ce service est facturé au temps passé, quelque soit le nombre de postes d'intervention, soit 250€ HT pour une demi-journée, 500€ HT la journée.

**4/ Travaux sur les bâtiments communaux**

Des travaux sont entrepris sur la maison d'habitation située au 135 route du village, que la commune a acquis à l'EPFL (Etablissement Public Foncier du Dauphiné).

Des entreprises locales effectueront les travaux nécessaires. A ce jour, 23 700€ de dépenses ont été identifiées pour refaire l'isolation, les sols, les peintures.

En 2021 seront réalisées des dépenses à ce jour non chiffrées pour l'installation d'une chaudière granulés bois, pour l'électricité et pour l'installation de la cuisine.

**5/ Affaires diverses**

*A/ Réflexion pour la création d'une cantine scolaire à Chevrières destinée à préparer les repas pour les enfants des écoles de Chevrières, St Appolinard, Murinais et St Vérant.*

Souhaitée par la commune de Chevrières qui estime utile que soit menée une réflexion pour étudier la possibilité de construire une cantine à Chevrières. Ce projet permettrait aussi d'apporter aux élèves une approche éducative sur le sujet du bien se nourrir, notamment avec des produits locaux bio.

Après discussions, de nombreuses questions sont soulevées par élus :

- Est-il opportun, compte tenu du nombre d'élèves qui est en constante diminution, d'envisager un tel projet ?
- Compte tenu des frais de fonctionnement qui vont inévitablement augmenter, notamment en personnel pour la préparation et la livraison des repas, les parents

**COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2020**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

d'élèves, les communes seront-elles à même de supporter des frais supplémentaires ?

- Ne serait-il pas judicieux avant d'entreprendre toutes démarches, de voir les possibilités qu'offriraient d'autres prestataires, d'autres cuisines, par exemple celle du collège de Chatte ?

Les élus de Bessins, le Maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe participeront à la réflexion entérinée par le SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) pour étudier toutes les possibilités afin d'apporter un éclairage sur une éventuelle modification du fonctionnement pour la confection des repas pour nos élèves.

A cette réflexion, un parent d'élèves de chaque commune sera associé.

*b/SIRCO*

Un point est fait sur le fonctionnement du service de soins infirmiers de Chatte dont la commune de Bessins fait partie.

Une réflexion sera à conduire avec les autres communes membres pour définir les orientations et le fonctionnement de ce service.